

Biodiesel EN14105 Kit, Part Number 5190-1409

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Biodiesel EN14105 Kit, Part Number 5190-1409	
Utilisations	: Chimie analytique.	
	EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	1 x 1 mL
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	1 x 1 mL
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	1 x 1 mL
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	1 x 1 mL
Fournisseur/Fabriquant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770	
N° d'article (Kit Chimique.)	: 5190-1409	
N° d'article	EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300	

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2
H402	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Section 2. Identification des dangers

H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2
H402	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2
H402	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2
H402	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Danger
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Danger
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Danger
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Danger

Section 2. Identification des dangers

Mentions de danger

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins, foie)

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins, foie)

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins, foie)

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins, foie)

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Prévention

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Section 2. Identification des dangers

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.

P302 + P352 + P312 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir

Section 2. Identification des dangers

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.

P302 + P352 + P312 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.

P302 + P352 + P312 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Section 2. Identification des dangers

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.
P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.
P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.
P302 + P352 + P312 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

P405 - Garder sous clef.
P405 - Garder sous clef.
P405 - Garder sous clef.
P405 - Garder sous clef.

Élimination

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Aucun connu.
Aucun connu.
Aucun connu.
Aucun connu.

Section 2. Identification des dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucun connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucun connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucun connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Mélange
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Mélange
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Mélange
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	≥90	110-86-1
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	≥90	110-86-1
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	≥90	110-86-1
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	≥90	110-86-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

Section 4. Premiers soins

Inhalation

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.
Consulter un médecin.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

Section 4. Premiers soins

ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Section 4. Premiers soins

Ingestion

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position

Section 4. Premiers soins

où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Section 4. Premiers soins

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
Inhalation	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement

Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Ingestion	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.
<u>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</u>		
Note au médecin traitant	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Pas de traitement particulier.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Pas de traitement particulier.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Pas de traitement particulier.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver

Section 4. Premiers soins

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine


Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie


Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

- :  EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine
- EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine
- EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine
- EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine


Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés

- :  EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine
- EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine
- EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine
- EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine

NE PAS utiliser de jet d'eau.
NE PAS utiliser de jet d'eau.
NE PAS utiliser de jet d'eau.
NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

- :  EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine

Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux : EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

		<p>suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote</p> <p>Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote</p>
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	<p>Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote</p> <p>Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote</p>
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	<p>Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote</p>
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	EN14105 - 2003 Standard	Il est impératif que les pompiers portent un

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Solution 4 in Pyridine

équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau,

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau,

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme

Section 7. Manutention et stockage

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène
générale au travail**

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Section 7. Manutention et stockage

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: EN14105 - 2003 Standard
Solution 1 in Pyridine

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 2 in Pyridine

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

EN14105 - 2003 Standard
Solution 3 in Pyridine

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien

Section 7. Manutention et stockage

EN14105 - 2003 Standard
Solution 4 in Pyridine

ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 3.2 mg/m ³ 8 heures. 8 hrs OEL: 1 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). TWA: 1 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 1 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 5 ppm 8 heures. VEMP: 16 mg/m ³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 3 ppm 15 minutes. TWA: 1 ppm 8 heures.
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 3.2 mg/m ³ 8 heures. 8 hrs OEL: 1 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). TWA: 1 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 1 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 5 ppm 8 heures. VEMP: 16 mg/m ³ 8 heures.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine

Pyridine

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 3 ppm 15 minutes.

TWA: 1 ppm 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).

8 hrs OEL: 3.2 mg/m³ 8 heures.

8 hrs OEL: 1 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016).

TWA: 1 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).

TWA: 1 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 5 ppm 8 heures.

VEMP: 16 mg/m³ 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 3 ppm 15 minutes.

TWA: 1 ppm 8 heures.

EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine

Pyridine

CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).

8 hrs OEL: 3.2 mg/m³ 8 heures.

8 hrs OEL: 1 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016).

TWA: 1 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).

TWA: 1 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 5 ppm 8 heures.

VEMP: 16 mg/m³ 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 3 ppm 15 minutes.

TWA: 1 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : EN14105 - 2003 Standard Liquide.
Solution 1 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard Liquide.
Solution 2 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard Liquide.
Solution 3 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard Liquide.
Solution 4 in Pyridine
- Couleur** : EN14105 - 2003 Standard Non disponible.
Solution 1 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard Non disponible.
Solution 2 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard Non disponible.
Solution 3 in Pyridine
EN14105 - 2003 Standard Non disponible.
Solution 4 in Pyridine

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Odeur	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Seuil olfactif	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
pH	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Point de fusion	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	-42°C (-43.6°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	-42°C (-43.6°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	-42°C (-43.6°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	-42°C (-43.6°F)
Point d'ébullition	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	115°C (239°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	115°C (239°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	115°C (239°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	115°C (239°F)
Point d'éclair	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Vase clos: 19.85°C (67.7°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Vase clos: 19.85°C (67.7°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Vase clos: 19.85°C (67.7°F)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Vase clos: 19.85°C (67.7°F)
Taux d'évaporation	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	1.37 (acétate de butyle = 1)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	1.37 (acétate de butyle = 1)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	1.37 (acétate de butyle = 1)
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	1.37 (acétate de butyle = 1)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Inflammabilité (solides et gaz)	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non applicable.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non applicable.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non applicable.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Seuil minimal: 1.8%
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Seuil maximal: 12.5% Seuil minimal: 1.8%
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Seuil maximal: 12.5% Seuil minimal: 1.8%
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Seuil maximal: 12.5% Seuil minimal: 1.8%
Tension de vapeur	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Densité de vapeur	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	2.73 [Air = 1]
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	2.73 [Air = 1]
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	2.73 [Air = 1]
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	2.73 [Air = 1]
Densité relative	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Solubilité	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Température d'auto-inflammation	:	EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Température de décomposition	:	EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Viscosité	:	EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Non disponible.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	:	<input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	<input checked="" type="checkbox"/> EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	:	<input checked="" type="checkbox"/> EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Le produit est stable.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Le produit est stable.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Le produit est stable.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	:	<input checked="" type="checkbox"/> EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
		EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
Matériaux incompatibles	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
Produits de décomposition dangereux	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	CL50 Inhalation Vapeur CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat - Mâle Lapin Rat	9010 ppm 4505 ppm 1.12 g/kg 891 mg/kg	1 heures 4 heures - -
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	CL50 Inhalation Vapeur CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat - Mâle Lapin Rat	9010 ppm 4505 ppm 1.12 g/kg 891 mg/kg	1 heures 4 heures - -
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	CL50 Inhalation Vapeur CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat - Mâle Lapin Rat	9010 ppm 4505 ppm 1.12 g/kg 891 mg/kg	1 heures 4 heures - -
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	CL50 Inhalation Vapeur CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat - Mâle Lapin Rat	9010 ppm 4505 ppm 1.12 g/kg 891 mg/kg	1 heures 4 heures - -

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	Catégorie 2	Orale	reins et foie
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	Catégorie 2	Orale	reins et foie
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	Catégorie 2	Orale	reins et foie
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	Catégorie 2	Orale	reins et foie

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
: EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
: EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
: EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Section 11. Données toxicologiques




Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation

Section 11. Données toxicologiques

Inhalation	:  EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	larmoiement rougeur Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Contact avec la peau	:  EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Ingestion	:  EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucune donnée spécifique.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Cancérogénicité	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.
	EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Effets sur la fertilité	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
--------------------------------	--	--

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	892.1 mg/kg 1121.4 mg/kg 11.01 mg/l
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	892.7 mg/kg 1122.1 mg/kg 11.02 mg/l
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	893.2 mg/kg 1122.8 mg/kg 11.03 mg/l
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	893.8 mg/kg 1123.5 mg/kg 11.03 mg/l

Autres informations	: EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: dépression du système nerveux central , migraine , nausées ou vomissements , anomalies du rein . Une surexposition peut causer de sérieux troubles au foie. Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: dépression du système nerveux central , migraine , nausées ou vomissements , anomalies du rein . Une surexposition peut causer de sérieux troubles au foie. Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: dépression du système nerveux central , migraine , nausées ou vomissements , anomalies du rein . Une surexposition peut causer de sérieux troubles au foie. Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: dépression du système nerveux central , migraine , nausées ou vomissements , anomalies du rein . Une surexposition peut causer de sérieux troubles au foie.
----------------------------	--	--

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	Aiguë CE50 110000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 182000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 520000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 26000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp. Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Cyprinus carpio	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	Aiguë CE50 110000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 182000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 520000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 26000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp. Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Cyprinus carpio	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	Aiguë CE50 110000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 182000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 520000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 26000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp. Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Cyprinus carpio	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	Aiguë CE50 110000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 182000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 520000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 26000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp. Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Cyprinus carpio	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures

Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	-	-	Facilement
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	-	-	Facilement
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	-	-	Facilement
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine Pyridine	0.64	-	faible
EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine Pyridine	0.64	-	faible
EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine Pyridine	0.64	-	faible
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine Pyridine	0.64	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation

Autres informations : **Remarques**
Quantités de minimis

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 14. Informations relatives au transport

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Pyridine (et ses sels)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie : Indéterminé.

Chine : Indéterminé.

Europe : Indéterminé.

Japon : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Malaisie : Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé.

Philippines : Indéterminé.

République de Corée : Indéterminé.

Taiwan : Indéterminé.

Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 02/28/2017

Date de publication précédente : 06/30/2015.

Version : 4

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
<p>EN14105 - 2003 Standard Solution 1 in Pyridine LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3</p>	<p>Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul</p>
<p>EN14105 - 2003 Standard Solution 2 in Pyridine LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3</p>	<p>Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul</p>
<p>EN14105 - 2003 Standard Solution 3 in Pyridine LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -</p>	<p>Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul</p>

Section 16. Autres informations

EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3	Méthode de calcul
EN14105 - 2003 Standard Solution 4 in Pyridine	
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4	Méthode de calcul
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins, foie) - Catégorie 2	Méthode de calcul
DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.